



**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	1 ^{er} avril 2026	Préavis n° 02/2026
Objet :	Comptes PNV 2025	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 17, ch. 5 des statuts de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous vous soumettons pour adoption les comptes 2025, tels que clôturés par le Service des finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Nous relevons que les comptes 2025 présentent des charges pour un montant total de CHF 14'410'014.00, soit une économie de CHF 842'276.00 (-6%) par rapport au budget.

Les produits totaux atteignent CHF 3'416'198.00, soit un montant inférieur au budget de CHF 528'805.00 (-13%). Cet écart s'explique principalement par des recettes d'amendes radar plus faibles que prévu (env. CHF 362'000.00) ainsi que par des amendes délivrées par les agents en dessous des estimations (CHF 233'800.00).

Malgré cela, les résultats restent très positifs : Police Nord Vaudois a généré CHF 869'440.00 de recettes supplémentaires par rapport à 2024, soit une hausse de 34%, portée principalement par les amendes radar.

Dans le détail, les écarts significatifs entre les comptes et le budget 2025 s'expliquent comme suit :

Salaires et charges sociales **3010.00 à 3059.00**

La charge liée aux traitements est inférieure au budget de CHF 396'859.00 en raison d'un effectif policier toujours en-deçà des valeurs prévisionnelles issues du plan des postes. Quant au montant des charges sociales, il est inférieur aux projections de CHF 358'680.00. Il en résulte une économie globale de CHF 755'539.00 (-6%) sur la masse salariale globale de l'association PNV.

Formation et perfectionnement du personnel **3090.00**

Un remboursement des prestations de formation assurées par le personnel de la PNV ainsi qu'une rétrocession partielle des coûts liés à la formation des aspirants (des charges par nature variables selon les effectifs en formation) ont permis une diminution de CHF 23'906.00 (-5%) pour ce poste de dépense.

id

CR

Honoraires conseillers externes, experts 3132.00

La différence de CHF 17'234.00 (-13%) avec le budget 2025 résulte du report d'un mandat de diagnostic sécuritaire sur 2026.

Amortissements planifiés, biens meubles PA 3300.60

L'augmentation des dépenses pour le renouvellement du système informatique central police est à l'origine d'un montant amorti plus élevé, en dépassement du budget pour un total de CHF 38'660.00 (+67%). Le montant d'amortissement évolue selon l'avancement du projet.

Imputations internes prestations de service 3910.00

Les prestations refacturées par la Ville d'Yverdon-les-Bains, inférieures à hauteur de CHF 68'200.00 (-6%) par rapport au budget 2025, sont les suivantes :

Rubriques	Budget 2025	Comptes 2025
- Centrale-réception	440'800.00	418'300.00
- Véhicules et garage	277'000.00	227'300.00
- Gestion des amendes	240'300.00	244'300.00
- Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
Total des prestations	CHF 1'058'100.00	CHF 989'900.00

La différence entre le montant total de ces imputations internes par rapport au budget résulte principalement d'économies sur les charges de la centrale-réception et les charges liées à l'exploitation du matériel roulant.

Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation 3920.00

Des économies sur l'achat de matériel d'entretien des locaux et une réduction des traitements ont conduit à une diminution de CHF 15'000.00 (-3%) par rapport au budget.

Amendes 4270.00

Le volume d'amendes d'ordre est inférieur de CHF 233'770.00 par rapport au montant budgété en 2025, conséquence de missions de sécurité prioritaires attribuées à la police.



Amendes radar

4270.01

Les recettes d'amendes liées aux contrôles radar sont en-deçà de CHF 361'980.00 (-11%) par rapport aux estimations qui prédisaient un niveau d'infractions plus élevé. Néanmoins, ce résultat est d'environ CHF 800'000.00 supérieur aux recettes perçues en 2024.

Facturation aux Communes partenaires

4612.03

La facturation des coûts de la police régionale est inférieure aux prévisions (diminution globale de CHF 313'470.00). La contribution pour Yverdon-les-Bains s'élève à CHF 10'690'110.00 (-3%) et les contributions des autres Communes partenaires de CHF 19'691.00 (-6% sur la base du montant global) par rapport au budget 2025. A préciser que la contribution des Communes partenaires en 2025, à l'exception d'Yverdon-les-Bains, correspond à la valeur de 2 points d'impôt.

Il y a lieu de déduire sur ce compte les facturations aux Communes membres un montant de CHF 27'000.00. Celui-ci, correspondant à une facturation de prestations supplémentaires dans le domaine de la sécurité publique, est intégré aux recettes de l'association.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
sur proposition du Comité Directeur,
valide les comptes 2025

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président



μ.ο.
Christian Weiler

Le Secrétaire



Pascal Pittet

Annexes :

1. Extrait des comptes 2025
2. Répartition financière par commune
3. Plafond d'endettement 2025

Police Nord Vaudois | Comptes 2025

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
11100 Coût de la Police Régionale	14'410'014	14'410'014	15'252'290	15'252'290	13'950'837	13'417'646
3000.10 Jetons de présence	19'651		25'000		16'545	
3010.00 Salaires du personnel administratif et exploitation	8'328'936		8'635'310		8'723'391	
3010.10 Salaires du personnel des auxiliaires	787'144		877'630		961	
3049.00 Piquets et permanences	228'151		250'680		233'204	
3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	599'463		646'600		574'242	
3052.00 Caisse de pension	1'447'176		1'702'750		1'457'470	
3053.00 Assurances accidents	38'437		41'530		36'841	
3054.00 Cotisations patronales AF	244'848		274'750		246'041	
3059.00 PC famille	5'605		6'050		5'406	
3090.00 Formation et perfectionnement du personnel	456'094		480'000		524'628	
3099.00 Autres charges de personnel	41'904		39'200		44'126	
3100.00 Matériel de bureau	18'381		17'500		26'282	
3102.00 Imprimés, publications	12'043		11'800		11'722	
3102.10 Actions de communication	22'889		22'000		14'838	
3110.00 Meubles et appareils de bureau	81'849		77'500		30'423	
3111.00 Achats matériel, machines et outillage	163'061		164'450		191'301	
3113.00 Matériel informatique	9'795		10'000		31'841	
3130.07 Frais de mise en fourrière	15'489		20'000		28'442	
3130.32 Frais de ports	10'011		10'000		11'543	
3132.00 Honoraires conseillers externes, experts	112'366		129'600		144'129	
3133.00 Charges d'utilisations informatiques	148'741		154'300		155'002	
3134.00 Primes d'assurances	1'525		1'510		1'505	
3150.00 Entretien de meubles et appareils de bureau	16'055		14'000		13'978	
3153.00 Entretien informatique et matériel	15'305		15'600		15'445	
3158.00 Maintenance site internet					2'260	
3158.01 Maintenance de logiciels, licences	27'371		29'000		23'867	
3170.00 Frais de déplacement et autres frais	20'744		16'000		12'345	
3300.40 Amortissements planifiés, terrains bâtis et aménagements PA	11'110		11'110		11'110	
3300.60 Amortissements planifiés, biens meubles PA	96'080		57'420		42'680	
3910.00 Imputations internes prestations de service	989'900		1'058'100		916'900	
3920.00 Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation	435'500		450'500		399'850	
3940.00 Imputations internes intérêts et charges financières théoriques	4'390		2'400		2'520	
4210.03 Emoluments de mise en fourrière		25'530		23'000		24'504
4240.00 Facturation des services à des tiers		259'415		195'000		193'229
4270.00 Amendes		266'230		500'000		272'325
4270.01 Amendes radar		2'838'020		3'200'000		2'029'700
4612.03 Facturation aux communes de PNV		330'709		350'400		347'423
4910.01 Part. Yverdon coût Police régionale		10'690'111		10'983'890		11'083'657


 CB

Annexe 2

Police Nord Vaudois | Répartition financière par commune

Total des charges	14'410'014
Total des recettes	3'416'197 *
	<u>10'993'816</u>

* Remarque : CHF 27'003.00 correspondent à des prestations supplémentaires, régies par des contrats de droit administratif.

Communes	Nbre hab. au 31.12.2023	Nbre hab. au 31.12.2024	Coef.	Nbre hab. pondéré 2023	Nbre hab. pondéré 2024	Valeur du point d'impôt 2023	Valeur du point d'impôt 2024	Répartition des coûts de la région 2025	Budget 2025	Ecart
Chamblon	561	554				18'165	17'094	34'188	36'300	-2'112
Cheseaux-Noréaz	739	734				38'684	31'504	63'008	77'400	-14'392
Ependes	388	381				11'289	10'606	21'212	22'600	-1'388
Mathod	709	725				20'398	21'431	42'862	40'800	2'062
Pomy	875	877				27'255	26'646	53'292	54'500	-1'208
Suchy	665	670				22'234	22'959	45'918	44'500	1'418
Suscévaz	217	237				6'012	5'123	10'246	12'000	-1'754
Treykovagnes	522	513				16'173	16'490	32'980	32'300	680
Yverdon-les-Bains	30'221	30'332	6	181'326	181'992	793'682	801'823	10'690'110	10'983'890	-293'779
	34'897	35'023		181'326	181'992			10'993'816	11'304'290	-310'473

Les communes partenaires paient 2 points d'impôt et le solde est attribué à Yverdon-les-Bains. Pour les comptes 2025, il est tenu compte de la population fin 2024 et de la valeur du point d'impôt 2024.

Pondération de la population	
0 - 1000	2
1000 - 5000	3
5000 - 10000	4.5
10000 - 40000	6

D

CR

